



1. PRÉAMBULE

Pickleball Sainte-Julie souhaite cultiver un environnement d'échange respectueux, efficace et participatif lors de ses assemblées générales. Ces règles de conduite, instaurées dans l'esprit de promouvoir l'intégrité, la collaboration et le bien-être au sein de notre communauté de Pickleball, ont pour objectif de créer un cadre propice à des échanges constructifs et à une prise de décision éclairée.

2. OBJECTIF(S)

Afin d'atteindre ces objectifs, ces règles visent à :

- Favoriser une participation équitable et ordonnée.
- Encourager un dialogue constructif basé sur le respect mutuel.
- Assurer la transparence à travers des échanges ouverts et honnêtes.
- Renforcer la cohésion communautaire par une communication claire et efficace.
- Établir un cadre propice à la prise de décision éclairée et consensuelle.
- Créer un environnement où chaque membre se sent écouté et valorisé dans sa contribution au club de Pickleball Sainte-Julie

3. CHAMP D'APPLICATION

Ces règles s'adressent à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'à tous les membres de son association.

4. RÈGLES

Règles de Conduite pour l'Intervention des membres à un assemblée générale de Pickleball Sainte-Julie.

Respect des Horaires :

- Les membres sont priés d'arriver à l'heure et de respecter les horaires prévus pour chaque intervention.



- Chaque intervention est limitée à un temps prédéterminé pour permettre une participation équitable.

Préparation Préalable :

- Les membres souhaitant intervenir sont encouragés à préparer leur discours à l'avance pour assurer une présentation claire et concise.
- Les documents de soutien doivent être transmis à l'avance pour permettre une compréhension approfondie du sujet.

Respect de la Parole :

- Les membres doivent attendre leur tour pour parler et respecter la parole du président de l'assemblée.
- Évitez les interruptions pendant les interventions. Les questions peuvent être posées à la fin de chaque présentation.

Langage Respectueux :

- Utiliser un langage respectueux et professionnel lors des interventions.
- Éviter les commentaires offensants ou dénigrants envers d'autres membres ou idées.

Concentration sur le Sujet :

- Les interventions doivent être directement liées aux sujets à l'ordre du jour.
- Éviter les digressions qui pourraient détourner la réunion de son objectif principal.

Limitation du temps d'Intervention :

- Chaque membre est limité à un maximum de 3 minutes pour son intervention afin de permettre la participation de tous sur un sujet donné.
- Le président de l'assemblée ou son représentant signalera lorsque le temps imparti est écoulé.

Réponses Structurées :

- Les réponses aux questions doivent être structurées et directes.



Approuvé par : Conseil d'administration
Écrit par : André Carrière - Président

- En cas de débat, chaque membre peut s'exprimer une fois avant de donner la chance aux autres.

Écoute Active :

- Les membres sont encouragés à écouter attentivement les interventions des autres membres avant de réagir.
- Les débats doivent être basés sur des faits et des arguments solides et non sur des « ouï-dire ».

Respect des Décisions Prises :

- Une fois une décision prise, les membres sont encouragés à respecter la volonté de la majorité et à travailler ensemble pour sa mise en œuvre.

Fin de l'Intervention :

- Les membres doivent conclure leur intervention en résumant brièvement leurs points principaux.
- La répétition excessive d'idées déjà exprimées doit être évitée.